

CEE, un dispositif pérenne **Quoi de neuf pour la 4^e période ?**



Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif a été fortement relevé : 1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique, ce qui va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine en finançant une bonne partie de leurs opérations.

Cette réunion technique vise à :

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (bailleurs / collectivités / particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Energie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE.**

L'ATEE Ouest vous invite, à des débats sur ce dispositif qui concerne de nombreuses entreprises et collectivités.

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



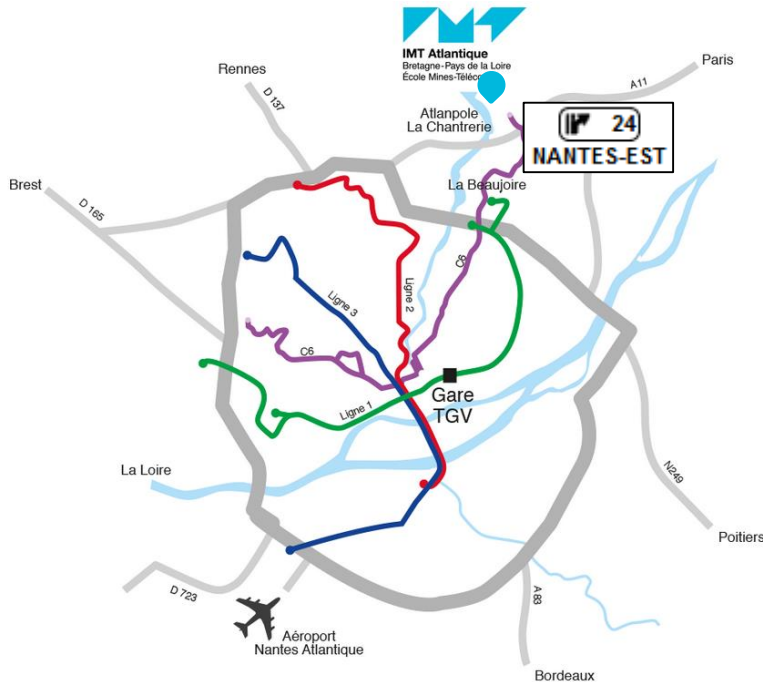
PROGRAMME

Animation de la journée par Olivier BARRAULT, Président de l'ATEE Ouest

- 9h00 - Accueil des participants et ouverture du colloque**
Olivier BARRAULT - Président ATEE Ouest
- 9h15 - Rappels sur le fonctionnement du dispositif (Bilan de la 3ème période)**
Samy GUYET - Ingénieur entreprises (44) et innovation ADEME Pays de la Loire
- 9h30 - Nouvelles modalités apportées par la 4ème période**
Règles générales & modalités administratives
Bonnes pratiques en matière d'assurance qualité dans le dispositif des CEE
Echanges et valorisation des CEE – Fonctionnement du registre EMMY
Marc GENDRON - ATEE Délégué Général du Club CEE au nom de la DGEC – Ministère de la transition écologique et solidaire
- 10h10 - Évolutions clés de la 4ème période CEE**
Catalogue des opérations standardisées par secteur d'activité
Les nouveautés en matière de programmes
Les opérations spécifiques
Marc GENDRON - ATEE Délégué Général du Club CEE
Daniel CAPPE - Vice-président ATEE
- 11h00 - Pause**
- 11h20 - Déploiement des CEE « traditionnels » et « précarité » dans l'habitat**
Sébastien BALYO - Dalkia
- 11h40 - Gestion des CEE dans une collectivité**
Dominique EGRET – Ville de Châteaubriant
- 12h00 - L'outil CEE dans la stratégie d'efficacité du groupe Terrena, retours d'expériences**
Cédric MARTIN - Terrena
- 12h20 - Plateforme de valorisation des CEE**
Antony PARSONS - Skwirrel
- 12h40 - Questions, échanges et conclusion**
- 13h00 - Collation déjeunatoire**



RENDEZ-VOUS



IMT Atlantique
4, rue Alfred Kastler - CS 20722
44307 NANTES CEDEX 3
02 51 85 85 02

-> Bus ligne C6, arrêt « Chantrerie
Grandes Ecoles », toutes les 8 mn

INSCRIPTION

Je m'inscris à la réunion :

Je suis adhérent ATEE : je règle 40 € TTC (dont TVA 20% 6,67 €) Mon n° d'adhérent _____

Je ne suis pas adhérent : je verse 88 € TTC (dont TVA 20% 14,67 €)

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 et je participe gratuitement

Je verse le montant de l'adhésion 88 € exonéré de TVA (35€ pour étudiant/demandeur d'emploi)

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de ATEE - Une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre règlement à :

ATEE OUEST- C/IMT Atlantique – 4, rue Alfred Kastler – CS 20722 – 44307 Nantes cedex 3
atee-ouest@imt-atlantique.fr

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE